

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone
04510 Mallemoisson**

Séance du 18 avril 2016

L'an deux mille seize et le 18 avril à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie du Chaffaut, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE.

Date de la convocation : 12/04/16

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18

En exercice : 18

Qui ont pris part à la délibération : 16

Présents : Monsieur GRAVIERE, Madame ROCHETTE (Barras) ; Mesdames GILLY, LAXENAIRE (Le Chaffaut St Jurson) ; Madame CASA (Les Hautes Duyes) ; Monsieur JULIEN (Le Castellard-Mélan) ; Mesdames MARTIN, FERAUD, Messieurs PELESTOR, MARTINO (Mallemoisson) ; Messieurs CAREL, FLAMARION (Mirabeau) ; Messieurs BAILLE, PIN, FABRE (Thoard).

Absents excusés : Madame FERAUD (Le Chaffaut), Monsieur BOCCONI (donne pouvoir à Madame CASA).

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle MARTIN.

Objet de la délibération

27 – Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2016.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2016.

Objet de la délibération

28 – Compte administratif 2015 du Budget Principal et des budgets annexes.

Délibérant sur le compte administratif de la Communauté de Communes pour 2015, dressé par Monsieur Denis BAILLE, Président, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice considéré, le Conseil de Communauté a voté à l'unanimité le compte administratif qui peut se résumer comme suit :

.../...

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 707 616.14 €	1 864 410.62 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	315 796.88 €	282 835.84 €
RESULTAT GLOBAL	2 023 413.02 €	2 147 246.46 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		156 794.48 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	32 961.04 €	
EXCEDENT DE CLOTURE		123 833.04 €

BUDGET VAULOUE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 216.71 €	41 294.62 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	11 108.36 €	5 114.22 €
RESULTAT GLOBAL	41 325.07 €	46 408.84 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		11 077.91 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	5 994.14 €	
EXCEDENT DE CLOTURE		5 083.77 €

BUDGET SIRES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	204 964.18 €	213 833.89 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	21 913.41 €	9 608.15 €
RESULTAT GLOBAL	226 877.59 €	223 442.04 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		8 869.71 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	12 305.26 €	
DEFICIT DE CLOTURE	3 453.55 €	

Objet de la délibération

29 – Compte de gestion 2015 : du Budget Principal et des budgets annexes.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 (Budget Principal et annexes) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de la Communauté de Communes dressé par le receveur, accompagné des états de développement, des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 de la Communauté de Communes (Budget Principal et annexes) ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les opérations sont régulières :

.../...

.../...

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ;
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives et sur le bilan de l'actif (inventaire) ;

Le Conseil de Communauté déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone (budget principal et annexes) dressé pour 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part.

Objet de la délibération

30 — Affectation du résultat de 2015 : Budgets principal et annexes.

Le Président donne la parole à Monsieur CAREL, vice-président délégué aux finances afin que ce dernier présente l'affectation des résultats 2015 au budget principal et annexes.

Budget principal :

Résultat de clôture 2014: Excédent de Fonctionnement : 156 794,48 €
Déficit d'investissement : 32 961,04 €

Le Conseil de Communauté décide, **à l'unanimité**, que l'excédent de fonctionnement est affecté en investissement en partie :

Article 1068 : affectation en recettes d'investissement 15 487,04 €
Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté 141 307,44 €

Budget annexe Vaulouve :

Résultat de clôture 2014 : Excédent de fonctionnement 11 077,91 €
Déficit d'investissement 5 994,14 €

Le Conseil de Communauté décide, **à l'unanimité**, que l'excédent de fonctionnement est affecté en investissement en partie :

Article 1068 : affectation en recettes d'investissement 9 168,14 €
Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté 1 909,77 €

Budget annexe SIREs :

Résultat de clôture 2014 : Excédent de fonctionnement 8 869,71 €
Déficit d'investissement 12 305,26 €

Le Conseil de Communauté décide, **à l'unanimité**, d'affecter l'excédent de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté (002) pour 8 869,71 € et de laisser au 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) un montant de 12 305,26 euros.

.../...

.../...

Objet de la délibération

31 – Taux d'imposition des taxes pour 2016.

Au vu du budget pour 2016, de la conjoncture, et du produit fiscal attendu par la Communauté de Communes, le Président propose de maintenir les taux de 2015 :

Taxe d'habitation :	8,17 %
Foncier bâti :	4,95 %
Foncier non bâti :	14,70 %

Cotisation Foncière des Entreprises = 7,47 %

Fiscalité professionnelle de zone = 26,64 %

Il indique qu'avec le vote de ces taux, le produit attendu est de : 449 789 €.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'appliquer les taux d'imposition proposés par le Président.

Objet de la délibération

32 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2016.

Au vu du budget prévisionnel 2016, de la conjoncture et du produit fiscal attendu, le Président propose à l'assemblée de maintenir les taux de TEOM de 2015, à savoir :

- Zone 1 (toutes communes sauf Le Castellard-Mélan) : 15,50 %
- Zone 2 (Le Castellard-Mélan) : 7,75 %

pour un produit attendu de : 392 407 euros.

Pour mémoire, le Président rappelle à l'assemblée que cette taxe est applicable à tous les foyers, sans exonération possible.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'appliquer tous les taux de TEOM proposés par le Président.

Objet de la délibération

33 – Subventions du budget principal au budget annexe SIREs pour 2016.

Afin d'équilibrer les budgets annexes 2016, le Président propose aux conseillers communautaires de verser une subvention d'équilibre au :

Budget annexe SIREs : 71 008,79 €

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'approuver le versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget SIREs telle que proposée par le Président.

Objet de la délibération

34 – Adhésions et cotisations 2016 à divers organismes.

Le Président indique que comme toutes les années, le budget 2016 qui va être présenté tient compte d'adhésions et de participations à divers organismes. Ces dernières sont listées dans le tableau annexé à cette délibération.

.../...

.../...

Où l'exposé du Président, le conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver les adhésions et cotisations annuelles aux organismes listés dans le tableau annexé.

Objet de la délibération

35 – Budget Primitif 2016 : Budget principal, budget annexe Vaulouve, budget annexe SIRES.

Le Président donne lecture à l'assemblée du projet de budget primitif 2016, pour les budgets principal et annexes, par lui préparé, et fournit toutes précisions quant aux recettes et dépenses qu'il propose. Ce budget reprend les reports et les résultats de 2015. Il a été examiné par les élus du bureau et piloté par le Vice-Président délégué au budget, Monsieur Serge CAREL.

Le Conseil, approuve à l'unanimité le budget tel qu'il est préparé et qui s'élève tant en dépenses qu'en recettes à :

Le Budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	1 917 357,89 euros
Section d'investissement	<u>359 142,04 euros</u>
TOTAL	2 279 499,93 euros

Le Budget annexe Vaulouve s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	34 018,01 euros
Section d'investissement	<u>79 179,14 euros</u>
TOTAL	113 197,15 euros

ité.

Le Budget annexe SIRES s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement	211 674,00 euros
Section d'investissement	<u>12 305,26 euros</u>
TOTAL	223 979,26 euros

Objet de la délibération

36 – Redevance spéciale d'enlèvement des déchets autres que ménagers pour 2016.

Le Président rappelle à l'assemblée que les taux de la TEOM ayant été maintenus à leur niveau de 2015, les montants des redevances spéciales seront donc pour 2016 les mêmes qu'en 2015, à savoir :

- Lycée de Carmejane	2 900 euros
- CFPPA	1 112 euros
- Maison de Retraite (Thoard)	2 328 euros
- La Poste (Mallemoisson)	343 euros

Où l'exposé du Président, le conseil communautaire décide à l'unanimité de maintenir les montants des redevance spéciales de 2015 tels que présentés par le Président, puisque les taux de TEOM sont inchangés.

.../...

.../...

Objet de la délibération

37 – Participation de la Communauté de Communes du Sisteronais pour Fontbelle pour 2016

Le Président indique à l'assemblée que les charges du service « Fontbelle » prévues au budget pour 2016 s'élèvent à 7 695 euros, réparties comme suit :

- | | |
|--|---------|
| - Charges à caractère général (entretien terrains,...) : | 6 895 € |
| - Frais de personnel (entretien sanitaires) | 800 € |

Conformément aux accords initiaux avec le SIVOM du canton de Sisteron, les recettes couvrant ces dépenses proviennent pour les 2/3 de la Communauté de Communes du Sisteronais et pour 1/3 de la CCDB.

Il sera donc demandé 5 130 € à la Communauté de Communes du Sisteronais et la CCDB aura à sa charge 2 565 €.

Oùï l'exposé du Président, le conseil communautaire accepte à l'unanimité de valider le devis de 7 695 €, autorise le Président à signer ce dernier et à demander la participation de la CC du sisteronais.

Objet de la délibération

38 –Plan de formation 2016.

Le Président rappelle aux conseillers communautaires la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique Paritaire dont dépend la collectivité.

Ce plan de formation mentionne les actions de formation suivante :

- Formations d'intégration et de professionnalisation ;
- Formations de perfectionnement ;
- Formations de préparation aux concours et examens professionnels ;
- Actions mobilisables au titre du droit individuel de Formation.

Ce dernier recense l'ensemble des besoins individuels et collectifs de formation. Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents, il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition par adaptabilité des besoins de notre organisation et des sollicitations de nos personnels.

Oùï l'exposé du Président, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le plan de formation pour 2016.

Objet de la délibération

39 –Modification plan de financement « Optimisation site du col de Fontbelle ».

Le Président indique que lors du dernier conseil il a été validé un plan de financement pour cette opération dans le cadre du projet Espace Valléen.

.../...

.../...

Cette opération intitulée « Optimisation du site du Col de Fontbelle » est inscrite dans le cadre du programme Espace Valléen Aquaterra et ne pourra bénéficier que d'un subventionnement de l'ordre de 70% et non 80 comme présenté le 3 mars dernier.

Afin de déposer ce dossier et de l'instruire dans les meilleurs délais, il propose à l'assemblée le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût de l'opération : 100 000 € H.T

Etat (FNADT)	30 % soit 30 000 € HT
Région PACA	40 % soit 40 000 € HT
Autofinancement	30 % soit 30 000 € HT

Le délai prévisionnel de réalisation est quant à lui estimé à 8 mois.

Où l'exposé du Président, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver cette opération
- d'adopter le plan de financement prévisionnel défini ci-avant ;
- de l'autoriser à solliciter l'Etat (FNADT) et le Conseil Régional PACA .
- de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Objet de la délibération

40 – Convention partenariat avec le Pays Dignois pour « l'étude de rénovation de la plateforme voie ferrée en voie verte ».

Le Président indique que dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, le Pays Dignois a été retenu dans le cadre de plusieurs appels à manifestations d'intérêts lancés par l'ADEME et le Conseil régional PACA.

Une action sera développée d'ici la fin de l'année 2016 sur le territoire, à savoir :

- *étude pour la création d'une voie verte entre Malijai et Digne.*

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation du tracé de la voie des chemins de fer entre Digne et Malijai et consisterait à la création d'une piste cyclable sur 17 km. Cette dernière concernera la CCABV, la CCDB, et la CCMD. Il est envisageable de solliciter un financement dans le programme LEADER à hauteur de 90 %. Les 10 % d'autofinancement, estimés à environ 6 000 € seraient répartis entre les trois communautés de communes concernées.

La CCDB serait donc sollicitée à hauteur de 2 000 €.

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'approuver cette démarche et d'autoriser le Président à signer cette convention.

.../...

Objet de la délibération

41 – Vente d'un terrain communautaire à l'Etat (DIRMed).

Le Président indique à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement du Carrefour de l'Europe sur la commune de Mallemoisson, déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 2016-011-007 du 11/01/2016, l'Etat a sollicité la CCDB afin d'acquérir 6 ca de la parcelle B 1039.

.../...

.../...

Compte tenu des démarches administratives longues et de la nécessité de pouvoir commencer les travaux, il est proposé ici de signer une promesse de vente dans un premier temps avant la vente définitive, cette promesse valant autorisation de commencer les travaux.

Cette promesse de vente se compose de la description du bien , du prix et de toutes clauses permettant de protéger les intérêts de la Commune.

Le prix de cession est arrêté à la somme de 720 € répartie comme suit : 600 € d'indemnité principale et 120 € d'indemnités accessoires.

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'approuver la cession amiable du bien sus-désigné par acte notarié ;
- de mandater le Président pour signer la promesse de vente et l'acte authentique ;
- d'autoriser le Président à lancer toutes les démarches et signer tous les documents découlant de la présente délibération.